



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-huitième session

Bonn, 3-14 juin 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Rapport de la vingt-troisième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document rend compte des travaux de la vingt-troisième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts), tenue à Lomé, du 13 au 16 mars 2013. Il présente le programme de travail glissant sur deux ans du Groupe d'experts pour 2013-2014 et résume les activités qu'il a menées en rapport avec les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), le programme de travail en faveur des pays les moins avancés (PMA) et le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA). Il fournit des informations sur les directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation; les besoins en matière d'appui; un rapport intérimaire sur l'appui au processus des PNA; la réunion sur les PNA qui sera organisée parallèlement à la trente-huitième session des organes subsidiaires; les systèmes d'information à l'appui des PANA et du processus des PNA; les ateliers régionaux de formation sur l'adaptation prévus pour les PMA en 2012-2013; les modalités de formation utilisées par le Groupe d'experts; le suivi et l'évaluation des PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des PNA; l'élaboration d'études de cas approfondies; et les relations avec d'autres organes relevant de la Convention. Le présent document fournit également des informations détaillées sur les échanges de vues du Groupe d'experts avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, et d'autres organisations, concernant l'appui fourni aux PMA, ainsi qu'avec le Gouvernement togolais au sujet de son PANA et du processus des PNA.

* Le présent document a été soumis après la date limite en raison de la date de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–4	3
II. Résumé des travaux de la vingt-troisième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés	5–65	3
A. Délibérations	5–8	3
B. État d'avancement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	9–13	4
C. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation.....	14–16	5
D. Besoins en matière d'appui au processus des plans nationaux d'adaptation	17–18	5
E. Rapport intérimaire sur l'appui au processus des plans nationaux d'adaptation	19–20	7
F. Manifestation relative aux plans nationaux d'adaptation des pays les moins avancés	21–25	9
G. Systèmes d'information à l'appui des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et des plans nationaux d'adaptation.....	26–32	10
H. Ateliers régionaux de formation pour 2012-2013.....	33–37	11
I. Méthodes de formation du Groupe d'experts des pays les moins avancés.....	38–41	12
J. Suivi et évaluation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, du programme de travail en faveur des pays les moins avancés et du processus des plans nationaux d'adaptation	42–43	13
K. Relations avec d'autres organes relevant de la Convention.....	44–47	13
L. Suite donnée aux autres demandes de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires	48–51	14
M. Échanges de vues avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution	52–61	15
N. Échanges avec d'autres organisations et experts	62–64	17
O. Échanges avec le Gouvernement togolais sur le programme d'action national aux fins de l'adaptation et le processus des plans nationaux d'adaptation	65	17
III. Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2013-2014.....	66–67	18
Annexes		
I. Proposed activities that could be undertaken by the Least Developed Countries Expert Group in addressing support needs for the national adaptation plan process		19
II. Programme de travail glissant sur deux ans du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2013-2014		23
III. Members of the Least Developed Countries Expert Group as at 13 March 2013.....		27

I. Mandat

1. Le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts) pour la période d'activité en cours (2011-2015) est défini dans les décisions 29/CP.7, 6/CP.16 et 5/CP.17. Le Groupe d'experts est chargé de fournir un appui et des conseils techniques aux pays les moins avancés (PMA) sur les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et le programme de travail en faveur des PMA, et de fournir des directives techniques et un appui au processus des plans nationaux d'adaptation (PNA).

2. À sa trente-septième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a demandé au Groupe d'experts:

a) De faire part de son avis sur la façon dont le Groupe d'experts pourrait aider les PMA à établir leur plan national d'adaptation, grâce aux activités énumérées dans le rapport de sa vingt-deuxième réunion, afin que le SBI l'examine à sa trente-huitième session¹;

b) D'examiner, au cours de ses réunions et en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organes, les questions soulevées par certaines Parties en ce qui concerne le financement de leur PANA par le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA), et de faire figurer, dans les rapports sur ses réunions dont le SBI est saisi, des informations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des PANA²; et

c) D'organiser, avec l'appui du secrétariat et en collaboration avec les organisations compétentes, une réunion sur les plans nationaux d'adaptation des PMA parallèlement à la trente-huitième session du SBI³.

3. De plus, la Conférence des Parties, par sa décision 4/CP.18, a invité les Parties ainsi que les organes thématiques et les organes d'experts créés au titre de la Convention à communiquer leur avis sur le financement à long terme, en tenant compte du rapport sur les ateliers organisés dans le cadre du programme de travail sur le financement à long terme.

4. Conformément au paragraphe 3 de la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts a élaboré un programme de travail pour 2012-2013⁴, à sa vingt et unième réunion, qui a été examiné par le SBI à sa trente-sixième session. Le SBI a accueilli ce programme de travail avec satisfaction et a demandé au Groupe d'experts de le tenir informé des efforts qu'il entreprendrait pour le mettre en œuvre au cours de la période 2012-2013⁵.

II. Résumé des travaux de la vingt-troisième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

5. Le Groupe d'experts a tenu sa vingt-troisième réunion à Lomé, du 13 au 16 mars 2013.

¹ FCCC/SBI/2012/33, par. 68.

² FCCC/SBI/2012/33, par. 67.

³ FCCC/SBI/2012/33, par. 69.

⁴ FCCC/SBI/2012/7, annexe I.

⁵ FCCC/SBI/2012/33, par. 64 et 72.

6. Dans sa décision 8/CP.13, la Conférence des Parties a chargé le Groupe d'experts d'inviter, lorsqu'il le jugerait nécessaire, le FEM et ses agents et organismes d'exécution à ses réunions. Dans la décision 6/CP.16, il est en outre demandé au Groupe d'experts d'associer un large éventail d'organisations à l'exécution de son programme de travail. Le FEM et trois de ses agents d'exécution – l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – ont donc participé à la réunion. Y ont également été conviés des experts du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et du World Resources Institute (WRI).

7. La réunion a été ouverte par M. Essobiyou Thiyu Kohoga, Directeur de l'environnement au Ministère de l'environnement et des ressources forestières. M. Kohoga a félicité le Groupe d'experts pour l'appui remarquable qu'il a fourni aux PMA dans l'élaboration de leurs PANA, et a exprimé la satisfaction du Gouvernement togolais d'accueillir la vingt-troisième réunion du Groupe d'experts. Il a aussi indiqué que le Togo était prêt à s'engager dans le processus du PNA.

8. Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a centré ses travaux sur les questions suivantes: les directives techniques pour le processus des PNA; les besoins en matière d'appui au processus des PNA; un rapport intérimaire sur l'appui fourni au processus des PNA; la réunion sur les PNA devant être organisée parallèlement à la trente-huitième session des organes subsidiaires; les systèmes d'information à l'appui des PANA et du processus des PNA; les ateliers régionaux de formation sur l'adaptation prévus pour les PMA en 2012-2013; les modalités de formation utilisées par le Groupe d'experts; le suivi et l'évaluation des PANA; le programme de travail en faveur des PMA et le processus des PNA; l'élaboration d'études de cas approfondies; et les relations avec d'autres organes relevant de la Convention. Le Groupe d'experts a également procédé à des échanges de vues avec le FEM et ses agents d'exécution, et d'autres organisations, sur l'appui fourni aux PMA, ainsi qu'avec le Gouvernement togolais au sujet de son PANA et du processus des PNA.

B. État d'avancement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. Élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

9. À ce jour, 49 PMA ont mené à bien leur PANA⁶. La Guinée équatoriale, qui a reçu une aide financière en novembre 2012, vient de s'engager dans l'élaboration de son PANA.

10. Au moins trois PMA, dont le Bangladesh, le Bhoutan et le Sénégal, ont révisé ou actualisé leur PANA. Le Groupe d'experts a pris note du fait que les PMA continuent de compter sur ses orientations et ses conseils techniques pour réviser et actualiser leur PANA, soulignant qu'il est toujours prêt à apporter son concours à ceux qui le demandent.

2. Mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

11. S'agissant de la mise en œuvre des PANA, le FEM a fait savoir que, au 3 avril 2013, 45 PMA avaient présenté un ou plusieurs projets au FEM sous la forme d'un descriptif de projet. Trente-deux pays avaient présenté au moins 2 projets et 10 avaient présenté 3 projets ou plus.

⁶ Dont le Cap-Vert et les Maldives, qui ne font plus partie de la catégorie des PMA depuis décembre 2007 pour le premier et depuis janvier 2011 pour les secondes.

12. Le FEM a indiqué qu'au total 95 projets⁷ (dont 6 projets de moyenne envergure et 89 projets de grande envergure) avaient été approuvés par le Conseil du FEM, les financements accordés par le Fonds pour les PMA s'élevant à 450 870 000 dollars des États-Unis. Sur les projets approuvés, 45 avaient été validés par le Directeur général du FEM et se trouvaient à divers stades d'exécution.

13. Le FEM a indiqué en outre qu'au 3 avril 2013, des donateurs avaient annoncé des contributions totalisant 605 300 000 dollars au Fonds pour les PMA et que le nouveau plafond fixé pour chaque PMA mettant en œuvre des projets au titre de son PANA était de 20 millions de dollars, conformément au principe de l'accès équitable.

C. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation

14. La Conférence des Parties a demandé au Groupe d'experts d'élaborer des directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation en se fondant sur les lignes directrices initiales adoptées dans sa décision 5/CP.17. Les directives techniques établies par le Groupe d'experts sont disponibles en ligne (en anglais) à l'adresse suivante: unfccc.int/NAP. Des exemplaires papier sont distribués aux centres nationaux de liaison des PMA et à l'occasion de diverses activités.

15. Le Groupe d'experts travaille à une version interactive des directives techniques. Cette version en ligne intégrera un système d'information sur les PNA de plus grande ampleur (voir chap. II.G ci-dessous).

16. Le Groupe d'experts prévoit d'élaborer une documentation complémentaire, en collaboration avec les organisations compétentes et des spécialistes de l'adaptation, afin de décrire certaines étapes en détail. Celle-ci guidera les pays à travers les étapes de la mise en place des éléments du processus des PNA et comprendra des documents et des directives techniques au niveau national ou sectoriel ou à d'autres niveaux, conformément aux modalités d'appui aux PNA définies au paragraphe 12 de la décision 5/CP.17.

D. Besoins en matière d'appui au processus des plans nationaux d'adaptation

17. Le Groupe d'experts a examiné les besoins en matière d'appui au processus des PNA tels qu'indiqués dans le rapport de sa vingt-deuxième réunion⁸. Il a recensé les activités qu'il serait en mesure d'appuyer, compte tenu de son mandat et de ses compétences, et il a proposé des activités qu'il pourrait entreprendre à cet effet. L'annexe I contient la liste des activités proposées dans les domaines retenus. Le Groupe d'experts a signalé que les besoins en matière d'appui et les activités proposées devraient être réexaminés et actualisés régulièrement, à mesure que les PMA progresseraient dans le processus d'élaboration de leurs PNA.

18. Afin d'établir l'ordre de priorité des mesures visant à répondre aux besoins, le Groupe d'experts a procédé à une enquête rapide auprès des PMA pour savoir ce qu'ils jugeaient prioritaire dans la liste figurant dans le rapport de sa vingt-deuxième réunion. Le Groupe d'experts a classé par ordre de priorité les besoins en matière d'appui en tenant compte des résultats de l'enquête pour déterminer ceux qui devraient être satisfaits dans les

⁷ Dont un projet fondé sur une approche programmatique: le programme du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative «Grande muraille verte», qui comprend quatre projets, en Éthiopie, au Mali, au Tchad et au Togo.

⁸ FCCC/SBI/2012/27, par. 19.

trois prochaines années pour que le processus des PNA puisse démarrer de façon satisfaisante dans les PMA, à savoir:

a) Les documents techniques et notes d'information destinés à compléter les directives techniques pour le processus des PNA portant notamment sur les modalités suivantes:

- i) Méthodes et outils utilisés pour évaluer les lacunes et les besoins dans la capacité d'adaptation;
- ii) Démarches, processus et options pour l'analyse, la gestion et la visualisation des données visant à appuyer le processus des PNA;
- iii) Guide pour l'élaboration des plans nationaux d'investissement dans l'adaptation, les programmes d'adaptation et les activités de renforcement des capacités pour absorber les fonds alloués pour l'adaptation;
- iv) Conception et mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation des mesures d'adaptation à de multiples niveaux;

b) La collecte et l'analyse d'informations qui seraient diffusées sous forme de notes et traiteraient des sujets suivants:

- i) Analyse des besoins et des lacunes en matière de capacité et stratégies envisageables pour y remédier;
- ii) Meilleures connaissances disponibles sur les impacts, les facteurs de vulnérabilité et les options d'adaptation pour les systèmes cognitifs/experts;
- iii) Listes des données, méthodes et outils recommandés pour l'évaluation des risques, des facteurs de vulnérabilité et des options d'adaptation;
- iv) Succès et échecs des solutions d'adaptation courantes et problèmes de durabilité connexes;
- v) Expériences, bonnes pratiques et enseignements retirés des différentes étapes du processus des PNA, y compris au niveau régional;

c) La diffusion et l'échange d'informations grâce à la plate-forme «NAP Central»⁹ et aux systèmes informatiques connexes sur les sujets suivants:

- i) Appui financier et technique fourni au processus des PNA;
- ii) Besoins et lacunes en matière de capacité, en vue de recenser et de mobiliser les ressources techniques et autres;
- iii) Liens vers les données et les informations disponibles utilisables dans l'évaluation et la planification des mesures d'adaptation;
- iv) Diffusion d'informations sur les PNA et leur processus à une multiplicité de parties prenantes;
- v) Collecte d'informations pour appuyer le suivi, l'examen et l'évaluation de la progression, de l'efficacité et des lacunes des PNA;
- vi) Recensement, analyse et gestion des données critiques pour la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, y compris le sauvetage et l'archivage des données existantes;

⁹ Voir le paragraphe 26 ci-dessous.

- d) Les ateliers régionaux de formation consacrés aux thèmes suivants:
 - i) Recensement des lacunes et des besoins en matière de capacité pour la formulation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation;
 - ii) Expériences et démarches en matière de choix et d'utilisation des outils d'évaluation et des modèles aux fins de l'analyse des données et comme aide à la décision, de même que pour communiquer les résultats aux décideurs;
 - iii) Utilisation d'outils de gestion et d'analyse de données géospatiales appropriés dans la gestion des données et des informations dans le temps et dans l'espace, afin d'étayer les évaluations faites dans le cadre de la planification de l'adaptation et de confirmer le caractère itératif et continu de ces évaluations dans le cadre du processus des PNA;
 - iv) Analyse des données climatiques et élaboration et application de scénarios relatifs aux changements climatiques dans l'évaluation des risques liés à ces changements aux niveaux national, sectoriel et local;
 - v) Communication des informations et des facteurs d'incertitude aux décideurs et aux responsables de l'élaboration des politiques;
 - vi) Conception d'activités de recherche et d'observation systématique visant à appuyer l'analyse et la planification des mesures d'adaptation;
 - vii) Évaluation et hiérarchisation des options d'adaptation (économiques, environnementales, etc.);
 - viii) Définition de stratégies, de projets et de programmes à l'appui de l'élaboration et la mise en œuvre des PNA;
 - ix) Accréditation des institutions nationales en vue d'un accès direct au financement;
 - x) Suivi et évaluation des mesures d'adaptation;
- e) Les autres activités de formation:
 - i) Cours en ligne sur les étapes du processus des PNA;
 - ii) Coopération avec les programmes d'enseignement formel.

E. Rapport intérimaire sur l'appui au processus des plans nationaux d'adaptation

19. Le Groupe d'experts a examiné le rapport intérimaire sur l'appui au processus des PNA, établi à partir de ses propres travaux et de ceux du Comité de l'adaptation, d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations bilatérales et multilatérales et d'autres organisations compétentes. Afin d'étayer le débat, le Groupe d'experts a réalisé une enquête préliminaire auprès des PMA, pendant la trente-septième session des organes subsidiaires et en les interrogeant par courrier électronique afin de recueillir des informations sur le processus des PNA, notamment sur les besoins en matière d'appui et l'appui reçu. En outre, plusieurs organisations ont informé le Groupe d'experts des mesures qu'elles avaient adoptées pour appuyer le processus des PNA. On trouvera ci-après un résumé des activités d'appui au processus des PNA établi à partir des informations recueillies par le Groupe d'experts à sa vingt-troisième réunion:

a) Selon les informations reçues des PMA dans le cadre des enquêtes, la plupart des pays réfléchissent activement au processus des PNA et attendent un appui financier pour s'engager dans ce processus, en suivant les étapes définies dans les lignes directrices pour l'élaboration des PNA;

b) Les États-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), a aidé la Jamaïque dans l'élaboration d'un cadre directif national sur les changements climatiques. Dans une communication conjointe de la Jamaïque et des États-Unis¹⁰, il était indiqué que le Gouvernement jamaïcain s'était associé à l'USAID pour organiser un atelier regroupant des parties prenantes intéressées et dont l'objectif était d'entreprendre la conception d'un cadre directif qui mettrait en marche un processus visant à promouvoir l'appui et la compréhension à travers les différents secteurs économiques, de sorte que les pouvoirs publics et les acteurs privés responsables de ces secteurs puissent comprendre les effets des changements climatiques sur l'économie de la Jamaïque. S'appuyant sur les résultats de cet atelier, la Jamaïque élabore actuellement un cadre directif complet dans le domaine des changements climatiques;

c) En ce qui concerne l'appui fourni par le Groupe d'experts:

i) Le Groupe d'experts a mis au point des directives techniques pour le processus des PNA, qui peuvent être consultées en anglais à l'adresse suivante: unfccc.int/NAP. Les versions française et portugaise sont en cours d'élaboration et seront mises en ligne dès qu'elles seront prêtes;

ii) Le Groupe d'experts a publié un document d'information résumant le processus des PNA en vue de faciliter le travail de sensibilisation aux changements climatiques des centres nationaux de liaison. Ce document peut être consulté en anglais, et bientôt en français et en portugais, à l'adresse suivante: unfccc.int/NAP;

iii) Le Groupe d'experts a organisé deux ateliers régionaux de formation sur l'adaptation, pour les PMA du Pacifique et pour les PMA francophones, en septembre 2012 et en mars 2013, respectivement. Ces ateliers comportaient des modules spéciaux consacrés au processus des PNA, qui visaient à sensibiliser les PMA et à développer leur capacité à engager le processus au niveau national. Quatre-vingts personnes ont suivi cette formation;

iv) Actuellement, le Groupe d'experts travaille à la conception et au développement d'un système d'information en ligne pour appuyer le processus des PNA. Un prototype devrait être opérationnel au milieu de l'année 2013 (voir chap. II.G ci-dessous);

d) En ce qui concerne le Comité de l'adaptation, le plan de travail triennal du Comité prévoit notamment des activités qui ont trait à l'élaboration des modalités et des lignes directrices pour les PNA à l'intention des pays en développement qui ne comptent pas parmi les PMA¹¹. À cette fin, le Comité a créé un groupe spécial, aux travaux duquel le Groupe d'experts participe;

e) En ce qui concerne les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies:

i) Le PNUD et le PNUE ont soumis une proposition au FEM et au Fonds pour les PMA concernant un programme d'appui à l'élaboration des programmes nationaux d'adaptation des PMA, qui repose sur trois piliers: l'appui institutionnel, l'appui technique et la transmission des connaissances. Les deux organismes ont informé le Groupe d'experts, à sa vingt-troisième réunion, qu'une proposition de projet au titre de ce programme avait été présentée le 28 février 2013 au secrétariat du FEM pour demander son financement par le Fonds pour les PMA et que l'on attendait son approbation par le FEM;

¹⁰ FCCC/SBI/2013/MISC.2.

¹¹ FCCC/SB/2012/3, annexe II.

ii) L'Organisation mondiale de la Santé a indiqué dans sa communication sur les lignes directrices pour l'élaboration des PNA¹² qu'elle avait examiné les directives techniques du Groupe d'experts pour le processus des PNA et les avait adaptées aux exigences du processus d'adaptation dans le domaine de la santé au niveau national.

20. Pour conclure le débat sur ce point, le Groupe d'experts a indiqué qu'il n'avait pas été rendu compte, dans le paragraphe 19 ci-dessus, de mesures qui étaient mises en place pour appuyer le processus des PNA dans les PMA et qu'il serait utile de disposer de plus amples informations sur les diverses organisations qui appuient le processus et les activités qu'elles mènent à cet effet. Ces informations pourraient être communiquées au Groupe d'experts par les Parties dans leurs communications à la Conférence des Parties, et dans le cadre des enquêtes actuellement réalisées auprès des PMA.

F. Manifestation relative aux plans nationaux d'adaptation des pays les moins avancés

21. Donnant suite à la demande formulée par le SBI à sa trente-septième session¹³, le Groupe d'experts a débattu de la préparation de la manifestation relative aux plans nationaux d'adaptation des PMA, qui devait avoir lieu parallèlement à la trente-huitième session du SBI. La Présidente du Groupe d'experts a souligné l'importance de la réunion préliminaire tenue avec les Parties et les organisations compétentes à Doha en décembre 2012, après l'approbation de la demande. Les idées glanées à cette occasion ont été reprises dans un document de réflexion consacré à la manifestation.

22. La manifestation, dont le thème est: «Engager le processus des PNA dans les PMA», visera à:

- a) Fournir aux PMA et aux autres parties prenantes des informations sur le processus des PNA;
- b) Offrir une plate-forme pour la diffusion de méthodes et d'outils en rapport avec le processus des PNA;
- c) Établir un forum où les organisations concernées et les autres parties prenantes pourront échanger des informations sur l'appui qu'elles peuvent apporter aux PMA dans le processus des PNA;
- d) Offrir une plate-forme pour l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements et la présentation d'études de cas pertinentes.

23. La manifestation s'articulera autour des éléments du processus des PNA. Des exposés seront présentés par le Groupe d'experts sur les aspects techniques de l'élaboration des PNA, par les PMA parties sur leurs plans et leurs besoins en vue du lancement du processus dans leurs pays, ainsi que par les agences et organisations sur la manière dont ils comptent appuyer le processus des PNA dans les PMA. Le Groupe d'experts a jugé important que le Président du SBI ouvre la manifestation.

24. Cette manifestation rassemblera les PMA et d'autres Parties, le FEM et ses agents d'exécution, des organisations compétentes, des agences de développement, des centres et réseaux régionaux et des experts indépendants. Le Groupe d'experts étudie comment il serait possible de faire également participer les experts des PMA qui pourraient ne pas être en mesure d'y assister. Le Groupe d'experts a insisté sur l'importance d'inviter en priorité les organismes et organisations qui sont à même de fournir un appui aux PMA dans le processus des PNA.

¹² FCCC/SBI/2013/MISC.2.

¹³ FCCC/SBI/2012/33, par. 69.

25. Le Groupe d'experts est aussi convenu que la manifestation devrait prolonger l'appui fourni aux PMA dans le cadre des directives et de l'appui techniques au processus des PNA, et devrait, si possible, avoir lieu chaque année, lors de la première session de l'année des organes subsidiaires.

G. Systèmes d'information à l'appui des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et des plans nationaux d'adaptation

1. Système d'information sur les plans nationaux d'adaptation

26. Le Groupe d'experts a poursuivi l'élaboration du système d'information (appelé «NAP Central») qui constituera la principale plate-forme d'information à l'appui du processus des PNA. La plate-forme fournira des données pour appuyer le processus et présenter les progrès accomplis par les pays dans leurs processus nationaux et elle centralisera les documents relatifs aux plans nationaux d'adaptation destinés à appuyer les PMA, en leur proposant des liens vers les données, informations et outils pertinents pour le processus. Elle sera alimentée par les contributions des pays et par celles des organisations, des centres et réseaux régionaux et des chercheurs. Elle aura aussi pour fonctions d'étayer l'examen des PNA par la Conférence des Parties.

27. Quant aux fonctions de la plate-forme, le Groupe d'experts a examiné des exemples de celles que remplissent d'autres systèmes d'information sur l'adaptation en vue de s'en inspirer pour concevoir le système d'information sur les PNA. Il est convenu que les fonctions du système offriront les éléments suivants:

a) Des interfaces flexibles en fonction de l'information, adaptées aux principaux groupes d'utilisateurs: experts techniques au niveau des pays et organisations qui participent directement aux activités des PNA; décideurs et responsables de l'élaboration des politiques, y compris ceux qui prennent part aux négociations sur les changements climatiques; et, de manière plus générale, parties prenantes au processus des PNA, y compris le grand public;

b) Recours à des exemples concrets et à des études de cas ayant valeur indicative, dans le but d'encourager le partage des enseignements, en évitant les listes trop longues;

c) Flexibilité dans le stockage et l'affichage des données afin de faciliter les mises à jour et l'ajout de nouvelles données, par exemple au moyen d'un système de gestion de base permettant de gérer un contenu dynamique;

d) Une conception qui facilite l'accès des pays aux meilleures données et informations disponibles, compte dûment tenu des obstacles techniques rencontrés par les PMA pour obtenir et traiter certains types de données;

e) Si possible, promotion de l'accès aux données et informations par pays, pour éviter les opérations complexes qu'entraîne l'extraction de données et d'informations concernant un pays déterminé à partir d'ensembles de données régionales et mondiales;

f) Valeur ajoutée aux systèmes d'information disponibles.

28. Le Groupe d'experts a décidé de créer un groupe consultatif composé de spécialistes et de professionnels de l'adaptation chargés de donner des conseils sur la conception et le contenu de la plate-forme NAP Central.

29. Le Groupe d'experts fera le point des progrès réalisés dans la mise au point du système d'information pendant la manifestation consacrée aux PNA prévue en marge de la trente-huitième session des organes subsidiaires.

2. Portail des pays les moins avancés

30. Le Groupe d'experts a aussi débattu de l'amélioration constante du portail des PMA. Il a observé que les informations relatives à la mise en œuvre des projets de PANA sur le portail devaient être étoffées en y incluant des exemples de projets déjà menés à bien et que le portail devrait servir à centraliser des données utilisables pour évaluer les progrès, l'efficacité et les lacunes dans la mise en œuvre des PANA, et en tant que plate-forme pour l'échange des expériences, des bonnes pratiques et des enseignements acquis dans le cadre des PANA.

31. De plus, le Groupe d'experts a indiqué que la plate-forme des bonnes pratiques et des enseignements retirés serait mise à jour afin d'y inclure les informations contenues dans le deuxième volume de la publication consacrée à ces questions, ainsi que les informations déjà rassemblées (au moyen d'entretiens/enquêtes) auprès des PMA qui n'ont pas encore figuré dans ces publications.

32. Le Groupe d'experts a également évoqué le travail qui restait à réaliser sur le portail, comme la mise au point d'une plate-forme de collaboration en ligne pour le Groupe d'experts, les PMA et les organisations, agences et centres régionaux compétents, d'une plate-forme pour le Groupe d'experts et d'un observatoire des PMA. Il a indiqué que ces fonctions seraient harmonisées avec les fonctions analogues du système d'information sur les PNA mentionné plus haut.

H. Ateliers régionaux de formation pour 2012-2013

33. Le Groupe d'experts s'est penché sur les modalités de l'atelier régional de formation sur l'adaptation destiné aux PMA francophones, qui a eu lieu à Lomé, du 18 au 22 mars. En se fondant sur les directives techniques pour le processus des PNA, ainsi que sur la dernière décision relative aux plans, le Groupe d'experts a étudié la possibilité d'améliorer les supports de formation en y incluant un contenu plus complet sur le processus des PNA que celui utilisé lors du premier atelier organisé en 2012 à l'intention des PMA du Pacifique.

34. Le Groupe d'experts a coopéré avec divers organismes, agences, centres régionaux et experts durant l'atelier. Le FEM et trois de ses agents d'exécution (la FAO, le PNUD et le PNUE), le secrétariat de la CBD, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, le centre régional AGRHYMET du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, l'Association des femmes peules autochtones du Tchad, deux anciens membres du Groupe d'experts – M. Adérito Santana (Sao Tomé-et-Principe) et M. Erwin Künzi (Autriche), ainsi que d'autres experts, ont participé activement à l'atelier.

35. Ont assisté à l'atelier trois spécialistes/professionnels de l'adaptation au niveau national issus de ministères ou d'organismes en charge des changements climatiques, de la planification ou d'autres domaines connexes, ainsi que 10 coordinateurs nationaux de la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre de l'appui fourni par le secrétariat de cet instrument. L'atelier avait pour objectif d'encourager les synergies dans la mise en œuvre des PANA et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)¹⁴.

36. Le Groupe d'experts a ensuite abordé les questions logistiques concernant les ateliers régionaux restants – l'un pour les PMA d'Asie, l'autre pour les PMA anglophones d'Afrique. Il a décidé de faire son possible pour que ces deux ateliers se tiennent avant

¹⁴ De plus amples informations sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.cbd.int/nbsap>.

la fin de l'année. Conformément à la demande formulée par le SBI à sa trente-septième session¹⁵, le secrétariat établirait un rapport de synthèse sur les ateliers régionaux de formation, dès que ceux-ci seraient achevés.

37. Le Groupe d'experts a débattu de la nécessité d'organiser un atelier de suivi à l'intention des PMA de la région Pacifique, dont l'atelier régional avait eu lieu avant que les directives techniques sur les PNA soient achevées. Il est convenu de continuer à étudier les possibilités à cet égard et d'adopter une décision à sa prochaine réunion.

I. Méthodes de formation du Groupe d'experts des pays les moins avancés

38. L'une des modalités utilisées par le Groupe d'experts pour forger et/ou améliorer la capacité technique des PMA à mettre en œuvre leurs mesures d'adaptation dans le cadre des PANA, du programme de travail en faveur des PMA et du processus des PNA consiste à organiser des ateliers de formation. Pendant la réunion, le Groupe d'experts s'est penché sur les moyens d'améliorer ses méthodes de formation afin d'aider les PMA de manière efficiente et économique.

39. Le Groupe d'experts a décidé que ses méthodes de formation viseraient principalement à:

- a) Développer la capacité des PMA à gérer les processus et à accéder à l'appui qui leur est fourni au titre de la Convention, ainsi qu'à présenter leurs rapports sur leurs PANA et sur le processus des PNA;
- b) Développer l'aptitude des PMA à résoudre les problèmes pour faire face aux changements climatiques;
- c) Améliorer les compétences dans la gestion des connaissances;
- d) Organiser des activités de formation sous les formes suivantes:
 - i) Ateliers;
 - ii) Cours et formations en ligne;
- e) Collaborer avec des programmes d'enseignement formel;
- f) Produire des publications adaptées;
- g) Promouvoir une conception commune entre toutes les parties prenantes concernées s'agissant des PANA et du processus des PNA.

40. Le Groupe d'experts a insisté sur l'intérêt de faire participer activement les centres nationaux de liaison relevant de la Convention aux travaux menés avec les organismes qui soutiennent les mesures d'adaptation dans les PMA.

41. Le Groupe d'experts a décidé d'étudier comment il serait possible de sauvegarder et d'archiver les documents utilisés lors de ses ateliers régionaux de formation afin qu'ils restent accessibles après les ateliers et de réfléchir activement aux moyens de créer des cours en ligne à partir du contenu de ces ateliers.

¹⁵ FCCC/SBI/2012/33, par. 66.

J. Suivi et évaluation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, du programme de travail en faveur des pays les moins avancés et du processus des plans nationaux d'adaptation

42. Fort de ses précédents travaux¹⁶, le Groupe d'experts a poursuivi sa réflexion sur le suivi et l'évaluation des PANA et du programme de travail en faveur des PMA, et l'a étendue au processus des PNA. Il a pris note des activités en cours concernant le suivi et l'évaluation des PANA, notamment celles menées par le Groupe d'experts conjointement avec le FEM et ses agents d'exécution et dont il est rendu compte dans les rapports du Groupe d'experts¹⁷, ainsi que d'une évaluation du Fonds pour les PMA réalisée conjointement par le Gouvernement danois et le Bureau de l'évaluation du FEM¹⁸. Le Groupe d'experts a décidé qu'il devrait, dans la mesure du possible, intégrer les résultats ainsi obtenus dans sa démarche.

43. Afin de faire avancer les travaux, le Groupe d'experts a décidé de mettre en œuvre les activités suivantes:

a) Élaborer un manuel détaillé sur les systèmes de suivi et d'évaluation, pour que les PMA les utilisent dans leurs systèmes nationaux;

b) Créer un instrument pour le suivi et l'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans la formulation et la mise en œuvre des PANA et des PNA, ainsi que dans la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA, aux niveaux national et mondial;

c) Appliquer l'instrument de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes au niveau national pour les processus des PNA et au niveau mondial pour appuyer les travaux du SBI;

d) Élaborer une méthode permettant de recenser les bonnes pratiques et les enseignements à retenir en matière de planification et de mise en œuvre des activités d'adaptation pour contribuer au suivi et à l'évaluation des activités menées dans le cadre du processus des PNA. Un groupe spécial, qui serait composé d'un membre du Comité de l'adaptation et de spécialistes et professionnels de l'adaptation, serait créé et chargé de sélectionner les bonnes pratiques à partir des enseignements retirés.

K. Relations avec d'autres organes relevant de la Convention

44. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il a invité le Comité de l'adaptation à appuyer le processus des PNA¹⁹ et l'a encouragé à:

a) Contribuer à la diffusion des directives techniques relatives au processus des PNA élaborées par le Groupe d'experts auprès des autres pays en développement qui ne comptent pas parmi les PMA;

b) Désigner l'un de ses membres pour qu'il fasse partie du groupe consultatif chargé par le Groupe d'experts d'élaborer la plate-forme NAP Central (voir les paragraphes 26 à 29 ci-dessus);

¹⁶ FCCC/SBI/2012/27, par. 39.

¹⁷ Les rapports des réunions du Groupe d'experts sont disponibles à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/6099>.

¹⁸ Disponible à l'adresse suivante: http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/GEF.LDCF_SCCF_7.Inf4.pdf.

¹⁹ FCCC/SBI/2012/27, par. 44.

c) Désigner l'un de ses membres pour qu'il fasse partie de l'équipe chargée de revoir la méthodologie et de sélectionner les bonnes pratiques et les enseignements à retenir en matière d'adaptation (voir le paragraphe 43 d) ci-dessus);

d) Aider le Groupe d'experts et les PMA à appliquer des méthodes appropriées pour estimer les coûts et les avantages de l'adaptation, dans le cadre des évaluations de la formulation des PNA.

45. Le Groupe d'experts a également relevé que le Comité de l'adaptation avait invité un membre du Groupe d'experts à participer au groupe spécial chargé d'examiner les modalités applicables aux PNA pour les pays en développement parties qui ne comptent pas parmi les PMA. Le Groupe d'experts a désigné M. Thinley Namgyel (Bhoutan) pour qu'il le représente dans ce groupe spécial.

46. En ce qui concerne la coopération avec le Comité exécutif de la technologie (CET), le Groupe d'experts a rappelé les demandes qu'il avait adressées au CET pour qu'il fournisse un appui aux PMA²⁰. Il a aussi observé que le CET l'avait invité à participer à sa cinquième réunion et à une réunion d'experts consacrée aux feuilles de route pour la technologie. Le Groupe d'experts a désigné son vice-président, M. Batu Uprety (Népal), pour qu'il le représente à ces réunions.

47. Le Groupe d'experts a également évoqué sa collaboration avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts). Il communiquera au Groupe consultatif d'experts, par l'intermédiaire de leurs membres communs, les directives techniques sur le processus des PNA, pour qu'il les fasse connaître aux pays dans le cadre de ses activités.

L. Suite donnée aux autres demandes de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires

48. En application du paragraphe 5 de la décision 4/CP.18, le Groupe d'experts a présenté une communication sur le financement à long terme²¹ afin de contribuer aux efforts déployés dans le cadre du programme de travail pour analyser les besoins de financement des pays en développement dans le domaine climatique en vue de déterminer les solutions possibles pour mobiliser des ressources provenant de diverses sources jusqu'en 2020 et au-delà.

49. En réponse à la demande formulée par le SBI à sa trente-septième session concernant l'appui requis pour le processus des PNA, le Groupe d'experts a examiné les activités pour lesquelles un appui est nécessaire, telles qu'il les a définies dans le rapport de sa vingt-deuxième réunion²², et il a déterminé celles qu'il serait en mesure d'appuyer conformément à son mandat et ses compétences. Des informations plus détaillées concernant cette question figurent dans le chapitre II.D ci-dessus.

50. À sa trente-septième session, le SBI avait aussi prié le Groupe d'experts d'examiner²³, au cours de ses réunions et en collaboration avec le FEM et ses organes, les questions soulevées par certains PMA en ce qui concerne le financement de leur PANA par le Fonds pour les PMA et de faire figurer, dans les rapports sur ses réunions dont le SBI est saisi, des informations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des PANA. Des informations plus détaillées concernant cette question figurent dans le chapitre II.M ci-dessous.

²⁰ FCCC/SBI/2012/27, par. 46.

²¹ Disponible à l'adresse suivante: http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/application/pdf/cop_ltf_leg_03042013.pdf.

²² FCCC/SBI/2012/27, par. 19.

²³ FCCC/SBI/2012/33, par. 67.

51. À sa trente-septième session, le SBI avait aussi demandé au Groupe d'experts d'organiser une réunion sur les plans nationaux d'adaptation des PMA parallèlement à sa trente-huitième session. Des informations plus détaillées concernant ce point figurent dans le chapitre II.F ci-dessus.

M. Échanges de vues avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

1. Délibérations

52. Le Groupe d'experts a eu des entretiens avec le FEM et trois de ses agents d'exécution (FAO, PNUD, PNUE) les troisième et quatrième jours de sa réunion. Les débats ont été centrés sur les expériences les plus récentes, les difficultés rencontrées et les enseignements retirés de l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA pour la mise en œuvre des PANA, des mises à jour fournies sur une proposition du PNUD et du PNUE concernant un programme d'appui aux PMA dans le processus des PNA, de la collaboration en ce qui concerne les directives techniques pour les PNA et des ateliers régionaux de formation pour 2012-2013. Ils ont également porté sur la demande adressée par le SBI au Groupe d'experts pour qu'il continue, au cours de ses réunions et en collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution, à se pencher sur les problèmes rencontrés par certains PMA pour accéder aux ressources financières du Fonds spécial pour les PMA aux fins de mise en œuvre de leurs PANA, et qu'il fasse figurer des informations sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des PANA dans les rapports sur ses réunions qu'il soumet à l'examen du SBI.

2. Principales questions abordées

53. En premier lieu, le FEM a fait le point sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et sur les principales tendances s'agissant des ressources annoncées, des ressources obtenues et des sommes versées aux pays dans le cadre du Fonds pour les PMA.

54. S'agissant de l'appui au processus des PNA, le FEM a déclaré qu'il étudiait toujours l'adoption de mesures conformément au mandat que lui avait confié la Conférence des Parties, à sa dix-huitième session, de fournir des ressources financières aux PMA, par l'intermédiaire du Fonds pour les PMA, pour qu'ils mènent des activités visant à faciliter le processus des PNA. Le FEM a indiqué qu'il procédait à des consultations pour s'acquitter de ce mandat et mieux comprendre le processus des PNA.

55. Le FEM a terminé en faisant ressortir les nouveaux éléments de sa stratégie d'adaptation, en particulier la nécessité que les projets comportent des synergies avec d'autres domaines d'activité du FEM et traitent de l'adaptation à moyen et à long terme, ainsi que de son système de gestion axé sur les résultats.

56. En deuxième lieu, le PNUD a indiqué qu'il avait apporté un appui aux PMA dans le cadre de 61 projets afin qu'ils accèdent au Fonds pour les PMA, de 4 autres projets pour qu'ils accèdent au Fonds spécial pour les changements climatiques, et de 6 autres projets pour qu'ils accèdent au Fonds pour l'adaptation. Le PNUD a également mentionné d'autres programmes et activités à travers lesquels il apporte son appui aux PMA, notamment les examens des dépenses publiques au titre du climat et les examens institutionnels²⁴, le mécanisme d'apprentissage du PNUD en matière d'adaptation²⁵, le programme de renforcement des capacités sur les aspects économiques de l'adaptation aux changements

²⁴ <http://www.aideffectiveness.org/CPEIR>.

²⁵ <http://www.undp-alm.org>.

climatiques²⁶, le programme «Boots on the Ground» et le Programme d'adaptation en Afrique²⁷. En ce qui concerne les lacunes et les nouvelles difficultés rencontrées dans l'élaboration de projets de PANA, le PNUD a signalé les problèmes suivants:

a) L'insuffisance des mesures et des investissements pour instaurer des relations transversales et lancer des activités de planification avec les ministères compétents sur les questions liées aux changements climatiques;

b) L'insuffisance des initiatives visant à favoriser l'adoption de cadres de planification à plus long terme.

57. Le PNUD a également mis l'accent sur certains des bons résultats obtenus par les projets du Fonds pour les PMA ayant bénéficié d'un appui, notamment la programmation conjointe des projets du Fonds pour les PMA avec le PNUD et le PNUE aux Comores et en Gambie, et avec la Banque mondiale au Timor-Leste, et a indiqué que certains pays, comme le Bangladesh, la Guinée, le Lesotho et le Népal, étaient parvenus à intégrer les questions liées aux changements climatiques dans leurs processus et documents de planification aux niveaux national, infranational et local.

58. En troisième lieu, le PNUE a présenté une contribution sur l'appui qu'il continue d'apporter aux PMA, en les aidant à accéder aux ressources du Fonds pour les PMA, du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour l'adaptation, et sur son programme d'adaptation basé sur la gestion des écosystèmes et d'autres initiatives connexes. Il a évoqué des domaines spécifiques d'appui à la mise en œuvre des PANA, notamment l'appui à la réalisation d'évaluation des facteurs de vulnérabilité, des impacts et de l'adaptation pour éclairer la prise de décisions; l'appui au renforcement des capacités en vue de l'intégration de l'adaptation dans les plans nationaux et locaux; l'appui à la mise à l'essai des mesures d'adaptation; et l'appui pour l'intensification de l'adaptation aux niveaux national et local, notamment grâce à la participation du secteur privé.

59. Le PNUE a mis en évidence les difficultés concrètes ci-après rencontrées dans la conception et la mise en œuvre des projets du Fonds pour les PMA, à savoir:

a) Les difficultés à établir le bien-fondé de l'adaptation, faute de données climatiques et d'évaluations qui justifient les projets, et la différence entre les mesures de référence utilisées pour le développement et celles utilisées pour l'adaptation, et entre les concepts de projet de base et de cofinancement (à savoir contribution en nature et contribution en espèces/subventionnement);

b) Le manque de preuves suffisantes de l'efficacité des mesures d'adaptation;

c) Les changements dans les procédures d'examen des projets du Fonds pour les PMA;

d) Les obstacles culturels et religieux à l'égalité hommes-femmes dans certaines activités – dans certains cas, à causes des modalités de recrutement, les femmes ne sont pas associées aux activités des projets;

e) La mise en œuvre conjointe avec d'autres organismes, qui introduit un niveau de complexité supplémentaire (gestion financière, suivi des résultats et procédures).

²⁶ <http://www.undp-alm.org/projects/cca-economics>.

²⁷ <https://www.undp-aap.org/>.

60. Enfin, la FAO a souligné sa volonté de soutenir la mise en œuvre des PANA. Elle a insisté sur les difficultés qu'elle a rencontrées pour appuyer les projets du Fonds pour les PMA, à savoir:

a) La crainte des responsables de l'élaboration des politiques agricoles et des acteurs du secteur que la question des changements climatiques ne prenne le pas sur d'autres priorités tout aussi importante, voire plus;

b) Le niveau de connaissance des fonds et des procédures du FEM exigé de certains acteurs du secteur agricole pour que ceux-ci puissent participer pleinement à la conception et à la mise en œuvre des projets du Fonds pour les PMA.

61. Le Groupe d'experts a pris note de l'absence de contributions de la part des autres agents d'exécution du FEM qui n'étaient pas représentés à la réunion, et a décidé de réfléchir à la manière dont ceux-ci pourraient partager leurs expériences avec le Groupe d'experts, par exemple au moyen d'une enquête.

N. Échanges avec d'autres organisations et experts

62. Le secrétariat de la CBD a informé le Groupe d'experts des efforts qu'il déploie pour créer des synergies entre les travaux de la CBD et ceux de la Convention. Il a mis l'accent sur l'action menée pour que la biodiversité et les moyens d'existence qui dépendent de la biodiversité soient pris en considération dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et pour que les décisions prises en matière de biodiversité soient judicieuses du point de vue du climat. Il a aussi fait des suggestions pour créer des synergies entre le processus des PNA et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en faisant fond sur les travaux effectués en 2011 et 2012.

63. Le WRI a présenté un cadre qu'il avait conçu pour évaluer la capacité institutionnelle des pays aux fins de l'adaptation aux changements climatiques²⁸ et a donné des exemples de son application dans deux des pays pilotes (l'État plurinational de Bolivie et le Népal). Le Groupe d'experts a proposé que le WRI étudie la possibilité d'adapter ce cadre d'évaluation afin que les PMA puissent l'appliquer au processus des PNA.

64. Le Groupe d'experts est convenu de travailler en étroite coopération avec les deux organisations susmentionnées, ainsi que d'autres organisations compétentes, pour élaborer des suppléments aux directives techniques, qui contiendraient des informations plus détaillées et des études de cas plus approfondies sur les synergies et l'analyse des besoins et des lacunes en matière de capacité.

O. Échanges avec le Gouvernement togolais sur le programme d'action national aux fins de l'adaptation et le processus des plans nationaux d'adaptation

65. Selon la pratique établie consistant à engager un dialogue avec l'équipe du PANA du pays hôte, le Groupe d'experts a échangé des vues avec des représentants du Gouvernement togolais sur les PANA et le processus des PNA. Le Gouvernement togolais a fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du premier projet de PANA, visant à adapter la production agricole du pays aux changements climatiques. Ce projet s'appuyait sur le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (2010-2015), mis en œuvre depuis trois ans avec un financement alloué par le Fonds international de développement agricole. Le Gouvernement a aussi présenté un deuxième projet de PANA,

²⁸ <http://www.wri.org/project/vulnerability-and-adaptation/nac-framework>.

dont l'objectif est d'instaurer la gestion intégrée des risques d'inondation et des terres dégradées. Le projet comprend trois volets: le renforcement des institutions existantes et la sensibilisation; des activités d'adaptation à l'échelon communautaire, notamment pour lutter contre la dégradation des terres; et la mise en place de systèmes d'alerte rapide. En conclusion, l'équipe gouvernementale a indiqué que le Togo était prêt à s'engager dans le processus des PNA et souhaitait être candidat pour les études de cas approfondies que réalisait le Groupe d'experts. Le Groupe d'experts a communiqué ses observations à l'équipe gouvernementale pour faciliter la bonne exécution des projets.

III. Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2013-2014

66. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2012-2013. En plus des activités existantes, qui étaient en cours ou qui seraient menées en 2013, le Groupe d'experts a identifié de nouvelles activités qui seraient inscrites dans son programme de travail. Le programme de travail glissant pour 2013-2014 est présenté à l'annexe II.

67. Le Groupe d'experts a formulé avec plus de détails des démarches complémentaires pour l'exécution de son programme de travail pour 2013-2014, à savoir:

a) La réalisation des études de cas approfondies en vue d'acquérir une meilleure compréhension des expériences des PMA en ce qui concerne leurs PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des PNA, de manière à éclairer le Groupe d'experts sur la meilleure façon de structurer l'appui qu'il apporte aux PMA²⁹;

b) La mobilisation des organisations, des centres et réseaux régionaux compétents, ainsi que des entités mondiales menant des programmes régionaux, qui pourrait apporter une valeur ajoutée à l'appui fourni aux PMA pour les PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des PNA;

c) La création de groupes consultatifs ou de groupes spéciaux chargés d'aider le Groupe d'experts dans les tâches suivantes: préciser les méthodes utilisées pour recenser les bonnes pratiques et les enseignements en matière d'adaptation dans le contexte des PMA; organiser et diriger les ateliers régionaux de formation du Groupe d'experts; et concevoir et mettre en place la plate-forme NAP Central;

d) L'élaboration de documents techniques et de notes d'information sur différents thèmes ou domaines d'appui aux PMA;

e) La collecte de données pour suivre et étayer les travaux du SBI ayant trait aux PMA à travers les travaux du Groupe d'experts;

f) L'appui au renforcement des capacités des PMA grâce à un ensemble de modalités, dont des ateliers de formation, des cours en ligne et des formations de formateurs, y compris par le biais de partenariats avec les établissements d'enseignement et de formation appropriés au niveau régional.

²⁹ De plus amples informations sur les études de cas approfondies sont données dans le document FCCC/SBI/2012/27, par. 20, 21, 40 et 41.

Annexe I

[Anglais seulement]

Proposed activities that could be undertaken by the Least Developed Countries Expert Group in addressing support needs for the national adaptation plan process

Support needs as identified in document FCCC/SBI/2012/27, paragraph 19

Proposed activities

Element A: laying the groundwork and addressing gaps

- | | |
|---|---|
| <p>(a) Defining capacities for essential functions at the national level necessary to address adaptation, the identification of gaps based on an analysis of existing capacities and the implementation of strategies and activities to address the gaps</p> | <p>Support the least developed countries (LDCs) in defining essential adaptation capacity functions and in identifying and addressing adaptation capacity gaps and needs, on an ongoing basis, through the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Information papers as supplements to national adaptation plan (NAP) technical guidelines on capacity needs and gap assessment (b) Ongoing technical analysis of capacity needs and gaps and possible implementation strategies to address them (c) Training on adaptation capacity needs and gap analysis through online courses and regional training workshops (d) Sharing of best practices and lessons learned |
| <p>(g) Design and conduct of vulnerability and adaptation (V&A) assessments, including the development and application of assessment models, application of applicable decision support tools, such as cost–benefit analysis, and the ranking of adaptation options</p> | <p>Support the LDCs in the design and conduct of assessments of V&A, on an ongoing basis, through:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Collation of the main challenges in assessments from past surveys by the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention (CGE), the Least Developed Countries Expert Group (LEG) and others, and through new questionnaires (b) Shortlists of recommended methods and tools for steps of V&A assessment, building on past lists by the CGE, Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change and others, and make available through NAP Central (c) Regional training workshops on V&A (d) The LEG to communicate key needs and gaps to relevant organizations in a position to support the LDCs |
| <p>(l) Financial and technical support for the NAP process, including for the</p> | <p>Support the LDCs in their estimation of financial and technical support</p> |

Support needs as identified in document FCCC/SBI/2012/27, paragraph 19

formulation and implementation of adaptation measures as well as identified gaps in capacity for successful adaptation planning (could be considered with support needs for implementation strategies)

(m) Design and operation of innovative financing for climate change, including issues of direct access, absorption of funds and setting up trust funds and other national climate change funds

(q) Communication of up-to-date information on organizations, regional centres and networks that can provide support to the LDCs on the NAP process, including on financial support, technical guides and papers, and capacity-building

Element B: preparatory elements

(c) Design of research and systematic observations to support vulnerability and risk analysis and adaptation planning

(d) Data collection, management and archiving, and subsequent analysis covering all relevant sectors and disciplines, including analysis of observed and simulated climate data, and subsequent presentation of such data and analyses to various stakeholders to support decision-making

(e) Use of appropriate geospatial data management and analysis tools in managing data and information over space and time, to underpin assessments as part of adaptation planning and the iterative and ongoing nature of such assessments as part of the NAP process

(f) Analysis of climate data and the development and application of climate change scenarios in assessing climate change risks at the national, sectoral and local levels

(i) Synthesizing the best available science on climate change, as well as other forms of knowledge, and translating it into support for decision-making, including how to make such decisions considering the uncertainty

Proposed activities

needs for the formulation and implementation of NAPs, through the following:

(a) Compiling and communicating potential sources of financial resources through information packs and via NAP Central and other UNFCCC information portals

(b) Develop support materials for developing national adaptation investment plans, including project proposal development

(c) Training on programme design and on absorption of adaptation financing

(d) Training and capacity-building towards accreditation for direct access of funding

(e) Share experiences and lessons learned from countries that have used innovative financing, through case studies and briefs

Support the LDCs by providing up-to-date information on available support, building on past work of the LEG, CGE, Nairobi work programme and other relevant groups, through NAP Central, NAP events and other means

Support the LDCs in identifying opportunities for research and systematic observations that enrich vulnerability and risk analysis and adaptation planning, such as through the following:

(a) Synthesis of best available science for steps of the NAP process and by country/region, building on Intergovernmental Panel on Climate Change reports and other information, including through NAP Central

(b) Technical papers on data, information and knowledge issues, including collection, analysis, display and application in adaptation planning

(c) Promotion of linkages with relevant institutions at the regional level

(d) Identification, analysis and management of key data to support adaptation planning and implementation, including rescue of legacy data

(e) Training workshops on data management, analysis, scenario analysis and visualization of data, including through the use of geospatial tools and modelling

<i>Support needs as identified in document FCCC/SBI/2012/27, paragraph 19</i>	<i>Proposed activities</i>
of future climate change	(f) Access to key data and information to support adaptation assessment through NAP Central, including archival of data that could contribute to regional and global studies on adaptation
(j) Integration of NAPs into national development plans and priorities, including by facilitating recognition of climate risks and the need for adaptation within relevant policies, integrating climate change vulnerability and risks in the formulation of policies, and prioritizing resource allocation to the areas, sectors or populations most at risk	Support the LDCs in the integration of NAPs into development planning through the following: (a) Outreach to planners, finance and sectoral focal points at workshops and events in addition to UNFCCC focal points (b) Sharing of lessons from the LDCs and others on integration, including through NAP Central and at workshops
(k) Access to information and experience of others in applying different technologies in adaptation to facilitate the selection, installation and operation of appropriate technologies for local problems	Support the LDCs on adaptation technologies by facilitating access to information, working in collaboration with the Technology Executive Committee and regional centres with expertise in this area
(o) Capture and management of knowledge on impacts, vulnerabilities and adaptations, to build up a decision support system for future adaptation planning, including through the development of knowledge bases and expert or rule-based systems	Support the LDCs in generating knowledge on adaptation through the following: (a) The development of knowledge bases/expert information systems that synthesize the best available knowledge on impacts, vulnerabilities and adaptation options, to be used in corroborating adaptation measures (b) Compilations of successes and failures as well as sustainability issues associated with particular adaptation options
(r) Exchange of case studies, experiences, best practices and lessons learned in addressing adaptation at the national, regional and international levels	Promote sharing of information on case studies, experiences, best practices and lessons learned at multiple levels through NAP Central, publications, regional exchanges, workshops and other means
Element C: implementation strategies	
(h) Development of strategies, projects and programmes to support the implementation of specific adaptation activities under the NAP process, taking into account existing adaptation efforts and how financing is being provided	Support the LDCs in the design of implementation strategies through the following: (a) Technical support on the design of programmes, projects and policies that implement NAPs (b) Training through workshops and expert meetings, and regional exchanges (c) Synthesis of experiences, best practices and lessons learned, through publications and exchanges at NAP meetings and workshops, and NAP Central
(p) Development and deployment of communications, public awareness and	Support the LDCs in raising awareness of the NAP process among

Support needs as identified in document FCCC/SBI/2012/27, paragraph 19

outreach on adaptation and the facilitation of public access to information on climate change adaptation, including an easy to read short summary of the NAP process that could be used by the LDCs and translated into local languages

Element D: reporting, monitoring and review

(n) Design of effective monitoring and evaluation systems, including for overall coordination of work at the national or sectoral levels, in defining objectives and targets, selecting indicators and means of verification, identifying data sources and collection methods, supporting data and information management, undertaking special assessments, and facilitating reporting and review

Proposed activities

different stakeholder groups through the following:

- (a) Information publications on NAPs in different languages
- (b) Training, through workshops and technical materials, on communications and outreach on adaptation
- (c) Facilitating regional exchange of information through various channels, including through NAP Central and the information portals of relevant organizations

Support the LDCs in the design of effective monitoring and evaluation systems, through the following:

- (a) Producing technical papers and training on the design and implementation of monitoring and evaluation systems at multiple levels
 - (b) Sharing of experiences in setting up effective coordination mechanisms at different levels in countries, for the monitoring and evaluation of adaptation
 - (c) Supporting the reporting on progress and effectiveness of the NAP process through information collection via NAP Central
 - (d) Promoting cohesion and collaboration with other relevant monitoring and evaluation efforts at the national and international levels
-

Annexe II

Programme de travail glissant sur deux ans du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2013-2014

Principales activités

Produit/Type d'activité/Calendrier

Objectif 1: fournir des directives techniques et un appui au processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans les pays les moins avancés (PMA) (décision 5/CP.17, par. 13 et 14)

Résultat escompté: les PMA reçoivent un appui effectif pour s'engager et progresser dans le processus de leur PNA

Publier et diffuser des directives techniques pour le processus des PNA en réponse à la demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision 5/CP.17, ainsi que des outils de sensibilisation connexes, en anglais, français et portugais, sur support imprimé et via d'autres médias

Publications – d'ici à juin 2013

Organiser une manifestation d'une journée sur les PNA (NAP Expo) à l'intention des PMA en marge de la trente-huitième session des organes subsidiaires, en collaboration avec les organisations compétentes, en réponse à la demande formulée par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa trente-septième session

Manifestation devant avoir lieu le 9 juin 2013

Élaborer des documents techniques et des directives techniques pour les PNA, au niveau national ou sectoriel ou à d'autres niveaux conformément aux modalités prévues au paragraphe 12 de la décision 5/CP.17, qui complètent les directives techniques pour le processus des PNA élaborées par le Groupe d'experts en vue de fournir des informations plus détaillées, des guides par étapes ou des études de cas portant sur des sujets précis, en collaboration avec les organisations et spécialistes concernés

Publications techniques – en cours

Concevoir un système d'information en ligne (NAP Central), qui constitue la principale plate-forme d'information à l'appui du processus des PNA et contient les directives techniques et leurs suppléments ainsi que des liens vers des ressources et des études de cas, et permette l'échange des données d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements à retenir aux niveaux régional et mondial

Système d'information en ligne – à partir de juin 2013

Résultat escompté: il est répondu de manière efficace aux besoins et aux lacunes en matière d'appui technique signalé par les PMA

Déterminer par quels autres moyens le Groupe d'experts pourrait aider les PMA à élaborer leur PNA, compte tenu de l'appui requis tel qu'indiqué dans le rapport de sa vingt-deuxième réunion, en réponse à la demande formulée par le SBI à sa trente-septième session

Informations figurant dans le présent rapport (chap. II.D)

<i>Principales activités</i>	<i>Produit/Type d'activité/Calendrier</i>
Recenser et analyser régulièrement les besoins en matière d'appui au processus des PNA, notamment en demandant aux Parties de répondre à un questionnaire pendant les sessions des organes subsidiaires et d'autres réunions pertinentes	Informations figurant dans les rapports du Groupe d'experts au SBI
Concevoir et fournir un appui et des conseils techniques aux PMA pour le processus des PNA, compte tenu des besoins en matière d'appui indiqués par ces pays, par le biais d'ateliers régionaux de formation et de cours en ligne	Appui et conseils techniques
Collaborer avec les organisations compétentes pour fournir un appui technique aux PMA	Appui technique
<i>Objectif 2: aider les PMA à élaborer, réviser/actualiser et mettre en œuvre les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) (décisions 29/CP.7, 4/CP.11, par. 2, 8/CP.13, par. 4, et 6/CP.16, par. 1 et 2)</i>	
<i>Résultat escompté: les PMA reçoivent un appui efficace pour la mise en œuvre leur PANA</i>	
Mener à bien les trois ateliers régionaux de formation sur la mise en œuvre des PANA dans les PMA qui n'ont pas encore eu lieu	Ateliers de formation – en 2013
Élaborer des outils didactiques, entre autres des cours en ligne et/ou adaptés au rythme de chacun afin que les équipes des PMA les utilisent pour planifier et mettre en œuvre les mesures d'adaptation, en vue de compléter les ateliers de formation sur les PANA	Outils didactiques – en 2013-2014
Continuer d'inviter le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et ses agents d'exécution, ainsi que les organisations et les experts concernés, aux réunions et activités du Groupe d'experts dans le but d'étudier les problèmes que rencontrent certains PMA dans la mise en œuvre de leur PANA et de fournir des informations au SBI sur les solutions possibles pour remédier à ces problèmes, en vue d'améliorer la mise en œuvre des PANA	Informations figurant dans les rapports du Groupe d'experts au SBI
<i>Résultat escompté: les PMA reçoivent une aide pour élaborer, réviser et actualiser leur PANA</i>	
Répondre aux demandes individuelles d'appui pour l'élaboration, la révision et l'actualisation des PANA, notamment en formulant des avis et commentaires sur les projets de PANA et les projets de PANA révisés et actualisés, et en favorisant l'échange des données d'expérience et des enseignements retirés	Appui technique direct
<i>Objectif 3: contribuer à la gestion des connaissances et à la sensibilisation dans le cadre de l'appui à la planification, à la hiérarchisation et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les PMA (décisions 29/CP.7, 4/CP.11, par. 2, 8/CP.13, par. 4, 6/CP.16, par. 1 et 2, et 5/CP.17, par. 13 et 14)</i>	
<i>Résultat escompté: les PMA reçoivent un appui efficace, en ayant un plus large accès aux meilleures informations disponibles utiles pour leurs activités d'adaptation</i>	

<i>Principales activités</i>	<i>Produit/Type d'activité/Calendrier</i>
Poursuivre l'amélioration du portail des PMA afin que celui-ci constitue la principale base de données sur les PANA	Portail des PMA – actualisations périodiques
Améliorer les méthodes utilisées pour recenser les bonnes pratiques et les enseignements à retenir de manière à étayer les publications du Groupe d'experts sur le sujet, notamment en créant un groupe consultatif pour le processus de sélection	Groupe consultatif, document méthodologique, publication – d'ici à mars 2014
Élaborer une base de données, reposant sur les connaissances/contributions d'experts, sur les mesures et stratégies d'adaptation	Base de données en ligne par le biais de NAP Central
<i>Objectif 4: donner des orientations et des conseils pour intégrer les mesures d'adaptation dans la planification du développement et prendre davantage en compte une perspective soucieuse de l'égalité entre les sexes et des communautés vulnérables dans la planification, la hiérarchisation et la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les PMA (décision 6/CP.16, par. 2 a))</i>	
<i>Résultat escompté: les PMA reçoivent une aide efficace dans leurs efforts d'intégration concernant la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation par le biais des PANA et des PNA</i>	
Élaborer un guide pratique pour renforcer les considérations relatives à l'égalité entre les sexes et celles relatives aux communautés vulnérables dans les mesures d'adaptation des PMA	Document d'information – d'ici à décembre 2013
Vérifier comment les PMA ont intégré les considérations relatives à l'égalité entre les sexes et celles relatives aux communautés vulnérables dans la formulation et la mise en œuvre des activités définies relevant du programme de travail en faveur des PMA, des PANA et des PNA	Collecte de données, suivi et analyse – en cours
<i>Objectif 5: contribuer à l'obtention de résultats satisfaisants en appuyant le suivi et l'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans le cadre des PANA, des PNA et du programme de travail en faveur des PMA (décisions 29/CP.7, 6/CP.16 et 5/CP.17)</i>	
<i>Résultat escompté: les PMA reçoivent un appui pour surveiller l'impact et l'efficacité des mesures visant à faire face aux facteurs de vulnérabilité</i>	
Continuer de rassembler des informations pour suivre les progrès et l'efficacité et recenser les lacunes dans la mise en œuvre des PANA, du programme de travail en faveur des PMA et des PNA	Collecte de données, suivi et analyse – en cours
Analyser l'efficacité des PANA, des PNA et du programme de travail en faveur des PMA, à partir des informations provenant des questionnaires, des communications et d'autres sources, ainsi qu'en recensant les bonnes pratiques et les enseignements retirés qui amélioreront la formulation et la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les PMA	Informations figurant dans les rapports du Groupe d'experts au SBI
Élaborer un document d'information sur le suivi et l'évaluation destiné à aider les PMA à concevoir et à utiliser des systèmes de suivi et d'évaluation	Document d'information

<i>Principales activités</i>	<i>Produit/Type d'activité/Calendrier</i>
Élaborer et tester un outil de suivi et d'évaluation applicable à tous les domaines de travail du Groupe d'experts en vue d'évaluer les progrès et l'efficacité et de recenser les lacunes	Document technique – d'ici à décembre 2013
<i>Objectif 6: faciliter la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA (décision 5/CP.14, par. 2)</i>	
<i>Résultat escompté: la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA est véritablement facilitée</i>	
Continuer de rassembler des informations sur les progrès et les lacunes dans l'exécution du programme de travail en faveur des PMA, au moyen de questionnaires et d'autres outils	Enquêtes pendant les sessions du SBI, présentation des résultats dans les rapports du Groupe d'experts
Poursuivre la collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution, ainsi qu'avec d'autres organisations, sur les moyens d'aider les PMA dans la mise en œuvre du programme de travail en leur faveur, notamment par le biais des modalités proposées dans le rapport de la vingt et unième réunion du Groupe d'experts (FCCC/SBI/2012/7, par. 31 à 45)	Informations figurant dans les rapports du Groupe d'experts au SBI
<i>Objectif 7: promouvoir les synergies dans l'action d'adaptation au titre de la Convention (décisions 29/CP.7, 5/CP.17, par. 17, et 1/CP.18, par. 55 et 56)</i>	
<i>Résultat escompté: la cohérence de l'appui fourni aux PMA dans le cadre de la Convention, au niveau régional et avec d'autres accords environnementaux multilatéraux, est encouragée</i>	
Collaborer avec le Comité de l'adaptation pour fournir un appui aux PMA et participer au groupe spécial du Comité de l'adaptation chargé des modalités et des lignes directrices pour les PNA dans les pays en développement qui ne comptent pas parmi les PMA	Contributions – en cours
Participer, sur demande, aux réunions du Comité exécutif de la technologie portant sur des questions liées aux technologies de l'adaptation	Exposés – selon les besoins
Actualiser/réviser le document technique du Groupe d'experts sur les synergies au niveau régional, qui complète les directives techniques pour le processus des PNA	Document d'information – d'ici à juin 2014
Actualiser/réviser le document technique du Groupe d'experts sur la promotion des synergies avec d'autres accords environnementaux multilatéraux	Document d'information – d'ici à décembre 2013

Annexe III*[Anglais seulement]***Members of the Least Developed Countries Expert Group as
at 13 March 2013**

Mr. Abias Huongo	Angola
Mr. Ibila Djibril	Benin
Mr. Thinley Namgyel	Bhutan
Mr. Matti Nummelin	Finland
Mr. Mphethe Tongwane	Lesotho
Mr. Benon Bibbu Yassin	Malawi
Mr. Batu Krishna Uprety	Nepal
Mr. Jan Verhagen	Netherlands
Ms. Marianne Karlsen	Norway
Mr. Douglas Yee	Solomon Islands
Mr. Fredrick Manyika	United Republic of Tanzania
Mr. Paul Abiziou Tchinguilou	Togo
Ms. Pepetua Election Latasi	Tuvalu
